

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 18 novembre 2019 - 20 heures 00

Le 18 novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Étaient présents : Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Me Nathalie BONNARD, Mr Lambert BONDON.

Était absent : Mr Jean RATEAU.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 Juin 2019 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CANTON DE DONZY- délibération 2019/040

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de voter et d'enregistrer la dissolution du SITS de DONZY à compter du 30 janvier 2020.

➤ SUBVENTIONS ECOLE DE CIEZ ET POMPIERS - délibération 2019/041

ECOLE DE CIEZ :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 900 à l'école de Ciez pour l'année 2019.

POMPIERS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 150€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Ciez au titre des vacances 2019.

➤ CARRIERES DE JUSSY - ROLE DIVISAIRE - délibération 2019/042

Mr le Maire informe le conseil municipal des projets d'avenants suivants en cours :

- Projet d'Avenant au contrat de fortage du 06.05.1981 entre la commune de CIEZ - Section du hameau de Jussy et la société DEROMEDI CARRIERES,

- Projet d'Avenant à la convention de fortage du 13.12.2018 entre la commune de CIEZ - Section du hameau de Jussy et la société SOEMAT,

en raison du fait que l'ONF n'effectuera plus trimestriellement les procès-verbaux de dénombrement pour mesurer les volumes extraits de la Carrière .

L'exploitant se chargera de faire établir, à ses frais, un relevé annuel par un géomètre expert. Les relevés établis seront adressés par l'exploitant au plus tard le 28 février de l'année suivante.

De plus, le reboisement sera réalisé par l'exploitant directement.

L'établissement du rôle divisaire des charges assises sur les produits de la Carrière de la Forêt sectionnelle de JUSSY s'en trouve modifié dans son calendrier.

Mr le Maire ajoute qu'à ce jour, les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2018 ne sont pas répartis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

-de reporter au second trimestre 2020 l'établissement du rôle divisaire 2019 des charges assises sur les produits de la Carrière de la Forêt sectionnelle de JUSSY,

-d'ajouter les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2018 à ceux de l'année 2019,

-de mettre en attente en Trésorerie les sommes perçues pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2018 jusqu'à l'établissement du rôle divisaire.

➤ DEVIS TRAVAUX DE PONTAGE DE FISSURES SUR LES ROUTES COMMUNALES

Aucune délibération n'est prise.

>CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Aucune délibération n'est prise. L'agent concerné n'a pas été inscrit sur la liste d'aptitude de promotion interne par le Centre de gestion.

>DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL - délibération 2019/043

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le bon équilibre du budget communal, il est nécessaire de procéder au virement de crédit suivant sur l'exercice 2019 :

BUDGET COMMUNAL - Décision modificative n°2 :En section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 1000 €
014	739223		Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les modifications présentées au budget principal de la commune.

>DECISION MODIFICATIVE - BUDGET LOTISSEMENT - délibération 2019/044

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le bon équilibre du budget lotissement, il est nécessaire de procéder au virement de crédit suivant sur l'exercice 2019 :

BUDGET LOTISSEMENT-Décision modificative n°1 :En section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023				+268 118,37€

Recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
002				+268 118,37€

En section d'investissement :

Recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	1068			-268 118,37€
021				+268 118,37€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les modifications présentées au budget lotissement.

>DISSOLUTION DU CCAS ET INTEGRATION DE SON BUDGET DANS LE BUDGET COMMUNAL- délibération 2019/045

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de la suppression du CCAS et l'intégration de son budget dans le budget communal à compter du 01 janvier 2020.

>ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE - délibération 2019/046

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adhère à compter du 1er janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

AFFAIRES DIVERSES

- rendez-vous à fixer en décembre avec F. PRÊTRE et J. TREUILLET pour un projet de construction au lotissement.
- installation des guirlandes avec l'artisan B. PLANCON.
- demande d'installation d'une poubelle pour les résidences secondaires du bourg acceptée (le lieu d'installation reste à définir avec la Communauté de communes).

- demande d'installation d'un container en bois pour les poubelles de Villegeneray. Le conseil municipal privilégie un container en plastique qui pourra être soulevé par le camion de ramassage.
- marquage des passages piétons dans le bourg : le devis proposé étant bien trop élevé, le conseil demandera aux employés communaux de réaliser le marquage.
- les fenêtres de l'hiver se dérouleront le 20 décembre au café du Ruisseau.
- F. DENIZOT : suite à la réunion EDF, la remise aux normes est terminée sur l'ensemble de la commune. La mise en place d'éclairage basse consommation sera installée prochainement. La pose de compteur LINKY se fera également dans les prochains mois
- désherbage thermique : F. DENIZOT propose le prêt d'un désherbeur thermique pour tester son efficacité sur la commune.
- M. MAROTTE signale que l'enrobé de VRILLON a été fait sur les bouches à clé (permettant l'accès aux canalisations d'eau). Celles-ci ne sont donc plus accessibles en cas de besoin.

La séance est levée à 21h00

Questions de l'assemblée :

- Interrogation concernant la motion sur la fermeture de la clinique KAPA de Cosne sur Loire. Une motion a déjà été rédigée à la COMCOM, M. le maire la votera prochainement.
- Relance pour les bancs du cimetière.

Le Maire, Jean-Michel PRÉTRE

